

Département de La Haute-Vienne

Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 janvier 2025

Convocation du 14 décembre 2024 Lieu : mairie 20h00

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Mr Pierre LAGRANGE est nommé secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, DANGLA-GENDREAU Laure , Nadine GARNIER., Anne-Marie VOISE, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, Pierre LAGRANGE. EVRARD Julien, Jean-Philippe LAMY, Guillaume BOUCHER.

Absentes excusées : Mmes Betty HILAIRE-LOMBARD, BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie.

Pas de pouvoirs.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2024
- Validation de la cartographie de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)
- Poste de Secours de Nexon : versement du fonds de concours
- Centre de Gestion : recours au service missions temporaires
- Protection Sociale Complémentaire
- Travaux Comptoir Bibliothèque
- Situation budgétaire
- Affaires diverses
-

Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h10

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2024 : Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 qui ne fait l'objet d'aucune remarque

VOTE : à l'unanimité des membres présents et représentés (10)

Validation de la cartographie de zones d'accélération des énergies renouvelables

(ZAEnR): Le 10/12/2024 Madame la Sous-Préfète référente aux énergies renouvelables a adressé les cartographies et demandé de les soumettre à la validation du conseil municipal . Rien n'a été changé par rapport à la décision du conseil municipal en date du 22 mars 2024. Il est fait lecture des cartes .

VOTE pour la validation de la cartographie des ZAEnR : à l'unanimité des membres présents et représentés (10) DELIBERATION N°2025-01

Poste de Secours de Nexon : versement du fonds de concours : Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à verser à la commune de NEXON un fonds de concours destiné à financer la construction du nouveau centre de secours de la commune de NEXON.

Il convient désormais à chaque commune de prendre une délibération concordante avec la commune de NEXON afin d'organiser les modalités de versement de ces fonds de concours.

Il est fait lecture du projet de convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de NEXON. La commune devra verser 1 985 € à la commune de Nexon

Il est précisé que les fonds de concours seront versés en deux fois par la commune, 50% au cours du 1^{er} trimestre 2025 et 50% au cours du 1^{er} trimestre 2026.

VOTE pour la signature de la convention et le versement du fonds de concours : à l'unanimité des membres présents et représentés (10) DELIBERATION N°2025-02

Centre de Gestion : recours au service missions temporaires : Le Centre de Gestion fait évoluer ses modalités de fonctionnement du service Missions Temporaires en mettant en œuvre une convention pour adhésion à ce service, ce qui permettra de mieux suivre le parcours et les disponibilités des agents remplaçants et déchargera la collectivité de l'ensemble des formalités administratives.

Des éléments manquants dans la convention envoyée par le CDG , nous reportons ce vote à la prochaine réunion.

Protection Sociale Complémentaire : Le Comité Social Territorial se réunit le 10 janvier, et a donné un avis favorable à notre projet.

Il est à noter que sur 8 agents, seuls 5 adhéraient précédemment, maintenant 7 agents ont souhaité adhérer à la prévoyance santé. Le montant de la prise en charge par la collectivité a incité les agents à adhérer.

VOTE pour la mise en place de la protection sociale des agents telle que décidé, et suite à l'avis du CST : à l'unanimité des membres présents et représentés (10) DELIBERATION N°2025-03

Travaux Comptoir Bibliothèque : La commission d'appel d'offres s'est réunie, et les entreprises ci-dessous ont été retenues.

Les entreprises non retenues ont été averties le 24 décembre 2024.

Les entreprises retenues ont été averties le 06 janvier 2025, en respectant le délai légal de 10 jours entre les 2 notifications.

LP

Rappel des lots :

- 1 : Terrassement. VRD. Aménagements Extérieurs
- 2 : Dépose de matériaux contenant du plomb et de l'amiante
- 3 : Démolitions. Gros Œuvre. Ravalement.
- 4 : Charpente Bois
- 5 : Couverture Tuiles
- 6 : Etanchéité
- 7 : Menuiseries Extérieures Alu
- 8 : Menuiseries Bois
- 9 : Plâtrerie. Isolation. Faux plafonds
- 10 : Revêtements de Sols. Faïence
- 11 : Peintures. Revêtements muraux
- 12 : Plomberie. Sanitaires. Chauffage. Ventilation
- 13 : Electricité

Lots	Entreprises	Offre	Option 1	Option 2	Total	Estimation	Ecart
1	EURL ATP St Priest Ligoure	13 702,00 €	400,00 €		14 102,00 €	33 000,00 €	-19 298,00
2	Sarl GAVANIER Bessines Sur Gartempe	7 423,97 €			7 423,97 €	16 500,00 €	-9 076,03
3	Sarl FLACASSIER Feytiat	107 395,63 €	8 826,00 €	10 811,00 €	127 032,63 €	109 500,00 €	-2 104,37
4	CCE 2000 Rilhac-Rancon	26 928,03 €			26 928,03 €	31 500,00 €	-4 571,97
5	Sarl JANET Rochechouart	38 806,75 €	2 425,50 €	1 185,60 €	42 417,85 €	13 00,00 €	25 806,75
6	Sas DME Balzac 16	21 236,00 €			21 236,00 €	12 500,00 €	8 736,00
7	MFV Châteauponsac	26 726,69 €			26 723,69 €	25 000,00 €	1 723,69
8	Sarl JANET Rochechouart	37 968,45 €	-18 004,10 €	19 530,60 €	39 494,95 €	39 750,00 €	-1 781,55
9	Sas SUDRIE Le Bugue 24	32 049,09 €			32 049,09 €	46 000,00 €	-13 950,91
10	ALLIANCE CARRELAGE Limoges	25 406,91 €	4 494,00 €	-8 559,61 €	21 341,30 €	61 500,00 €	-36 093,09
11	GUILLET et FILS Limoges	15 865,00 €			15 865,00 €	27 000,00 €	-11 135,00
12	HERVE THERMIQUE Limoges	52 300,00 €			52 300,00 €	60 500,00 €	-8 200,00
13	SAS GECC Limoges	59 834,14 €			59 834,14 €	80 000,00 €	-20 165,86
	TOTAL HT				486 748,65	555 750,00	
	TOTAL TTC				584 098,38	666 900,00	

LP

VOTE pour la validation des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres et autorisation donnée au Maire de signer les actes d'engagement et tout acte à intervenir : à l'unanimité des membres présents et représentés (10). DELIBERATION N°2025-04

Situation budgétaire : Lecture est faite de la situation budgétaire

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
	688 560.54 €	567 408.89 €	688 560.54 €	733 062.90 €

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
	531 083.35 €	107 110.92 €	531 083.35 €	186 390.77 €

Total des dépenses sur le budget : 674 519.81 €

Total des recettes sur le budget : 919 453.67 €

Affaires diverses :

La cérémonie des vœux s'est déroulée samedi 11 janvier

Repas des aînés du 25 janvier : nous avons 94 inscrits

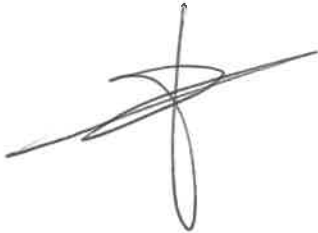
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

CP

DELIBERATIONS DU 13 janvier 2025

N°2025-01 : validation de la cartographie des ZAEnR	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-02 : poste de secours de Nexon	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-03 : Protection Sociale Complémentaire	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2025-04 : Travaux comptoir validation des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres et autorisation donnée au Maire de signer les actes d'engagement et tout acte à intervenir	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Maire, Bernard DELOMENIE



Le secrétaire de séance, Pierre LAGRANGE



